



## INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2019/2020

### DOSSIER D'INSCRIPTION A NOUS REMETTRE AVANT LE VENDREDI 28 JUN 2019

Merci de compléter votre dossier d'inscription (en précisant votre adresse mail et numéro d'allocataire) et de joindre à votre dossier :

- ⇒ **1 PHOTO D'IDENTITE** (inscrire nom & prénom au dos) + votre carte de transport actuelle
- ⇒ **LE REGLEMENT** (par chèque à l'ordre d'Auray Voyages)  
*Possibilité d'un paiement en 2 fois (joindre les 2 chèques au dossier : encaissement en septembre + janvier)*
- ⇒ **UNE ENVELOPPE TIMBREE** (Poids, jusqu'à 50g)

Votre dossier doit être complet.

Vous recevrez votre carte au plus tard le mardi 27 août.

**ou sinon retrait des cartes :**

A partir du lundi 26 Août à l'accueil d'Auray Voyages - 56400 Le Bono

Horaires d'ouverture des bureaux : 08h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00

**NB : Pour les élèves qui seront scolarisés dans les établissements scolaires de Vannes/Arradon, merci de retirer votre dossier d'inscription auprès de Kicéo ☎ 02.97.01.22.10.**

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter nos bureaux !



Le Conseil régional de Bretagne, aujourd'hui responsable de l'organisation des transports interurbains, scolaires (hors agglomérations), ferroviaire (TER) et des liaisons maritimes avec les îles a fait le choix de rassembler l'ensemble de ce grand réseau de transport sous un nom unique : BreizhGo

**POUR VOS DEPLACEMENTS DURANT CET ETE**  
**MERCI DE CONSULTER LA NOUVELLE FICHE HORAIRES LIGNE 6 SUR NOTRE SITE INTERNET**  
[www.auray-voyages.com](http://www.auray-voyages.com)



AURAY VOYAGES • Z.A. de Kérian • 56400 LE BONO  
Tél.: 02 97 57 88 90 • E-mail : [info@auray-voyages.com](mailto:info@auray-voyages.com)

Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le n° IM056110010 - RCS Lorient B 348 989 591 -  
N° TVA Intracommunautaire FR 61 348 989 591 - Siret 34898959100022 - SARL au capital de 230 000 € -  
RCP RÉUNIR ASSURANCES - 81, rue St-Lazare - 75009 PARIS

[www.auray-voyages.com](http://www.auray-voyages.com)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Selon l'article L441-6 du Code du Commerce, le règlement des factures doit être effectué dans les 30 jours net à compter de la date d'émission de la facture. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. En cas de retard de paiement : les pénalités sont au minimum 3 fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera appliquée en cas de retard de paiement conformément aux articles L441-3 et L441-6 du code du commerce. Le tribunal de commerce de Lorient est seul compétent pour toutes contestations se rattachant à notre activité commerciale.